



EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 6 octobre 2005

**Président :** M. REBSAMEN

**Secrétaires :** Melle MASLOUHI - M. BOURNY

Membres présents :

Mme AVENA - M. BACHELARD - M. BARBEY - M. BEKHTAOUI - M. BELLEVILLE - M. BERNARD - M. BERTELOOT - Mme BIOT - Mme BLIGNY - M. BOUHELIER - M. BRIOT - M. CARBONNEL - M. CHAPUIS - M. CHEVIGNY - Mme COLOMBET - Mme DARCIAUX - M. DELATTE - M. DESVIGNES - M. DINCHER - M. DODET - M. DOUHAIT - M. DUBOIS - M. DUPIRE - Mme DURNERIN - M. ESMONIN - M. ETIEVANT - Mme FLAMENT - M. FOUCHERES - M. FOUILLOT - Mme GARRET-RICHARD - M. GERVAIS - M. GILLOT G. - M. GONDELLIER - Mme HERVIEU - M. HESSE - M. JOLY - M. JULIEN - M. LABORIER - M. LAURENT - Mme LEMOUZY - M. MAGLICA - Mme MANSAT - M. MARCHAND - M. MASSON - Mme MASSU - M. MENUT - M. MOREAU - M. NOWOTNY - M. OBRIOT - M. PARIS - M. PERRIN - M. PETITJEAN - M. PILLIEN - Mme POPARD - M. PRIBETICH - M. RETY - Mme ROY - M. SAUNIE - M. SOUMIER

Membres absents :

M. ALLAERT (pouvoir à M. HESSE) - M. AUDARD - (pouvoir à M. ESMONIN) - Melle BERNARD (pouvoir à Mme POPARD) - Mme BESSIS (pouvoir à Mme BIOT) - M. BRENOT (pouvoir à M. PERRIN) - M. BRESSAND (pouvoir à M. DOUHAIT) - M. BRUYERE (pouvoir à M. DUBOIS) - M. DANIERE (pouvoir à M. DUPIRE) - Mme DELEBARRE (pouvoir à M. MASSON) - M. GILLOT J.P (pouvoir à Mme AVENA) - M. IZIMER (pouvoir à Melle MASLOUHI) - M. MARTIN (pouvoir à M. GARRET-RICHARD) - M. MILLOT (pouvoir à M. PRIBETICH) - M. NUDANT (pouvoir à M. BRIOT) - M. PINON (pouvoir à M. JULIEN) - M. ROIZOT (pouvoir à M. BARBEY) - Mme TENENBAUM (pouvoir à M. BERTELOOT) - M. VOUILLOT (pouvoir à M. BACHELARD).

---

---

**OBJET : HABITAT – LOGEMENT – ZAC "Parc Valmy" – Cession de terrain à la SEMAAD**

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise a déclaré d'intérêt communautaire la zone d'activités économiques du "Parc Valmy". Elle a décidé d'en confier la réalisation et la commercialisation à la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SEMAAD) par le biais d'une Convention Publique d'Aménagement.

Les terrains compris dans le périmètre de cette opération ont fait l'objet d'une maîtrise foncière par la Communauté par voie amiable et par expropriation.

Dans la mesure où l'aménagement de cette zone entre dans sa phase opérationnelle, il est proposé de céder à la SEMAAD l'ensemble de ces parcelles, d'une superficie totale de

25ha 64a 50ca, au prix de 1 590 396,13 €, lequel prix correspond au coût d'acquisition des terrains par la Communauté lequel est conforme à l'évaluation des services fiscaux.

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- **de céder** à la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SEMAAD) – 7, rue Jean Bertin – 21000 DIJON, les parcelles de terrain situées à Dijon – roue de Langres, d'une superficie totale de 25ha 64a 50ca teintées au plan ci-annexé ;
- **de dire** que le produit de cette vente qui s'élève à la somme de 1 590 396,13 €, sera imputé au crédit au budget principal de l'exercice en cours ;
- **d'autoriser** le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents liés à cette cession.

Publié le **11 OCT. 2005**

Déposé en Préfecture le



Pour extrait conforme,

Le Président

*Handwritten signature*

**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**

Déposé le :

**11 OCT. 2005**



VU pour être annexé à délibération

du Conseil du : - 6 OCT. 2005

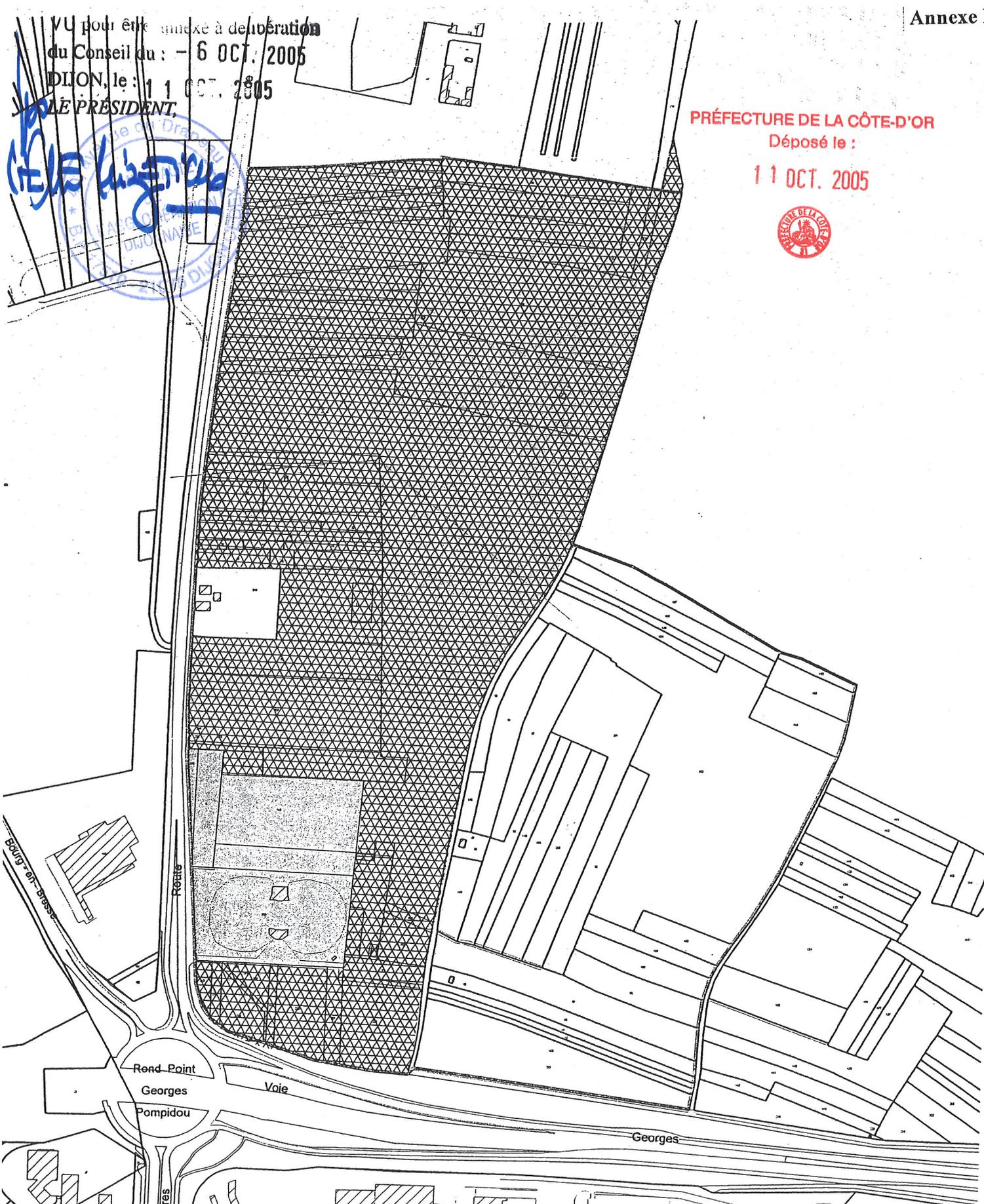
DIJON, le : 11 OCT. 2005

LE PRÉSIDENT,

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

11 OCT. 2005



**ZAC PARC VALMY**

-  Périimètre de la ZAC
-  COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE
-  COMMUNE DE DIJON

0 100 200 Mètres

N